



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 16 mars 2010

Agenda

Lundi 22 mars

-9h : réunion des correspondants de la section Économie politique, statistique et finances.

-15h : **Jean de MATHAN**, secrétaire général de la Société des Amis de Port-Royal : « *Le logement social, un casse-tête de notre temps* ».

Lundi 29 mars

-15h : **François TERRÉ**, membre de l'Académie : « *L'autorité en démocratie* ».

Lundi 5 avril : pas de séance.

Lundi 12 avril

-9h30 : groupe de travail « Droit de la responsabilité », direction François Terré, salle Vuillard.

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des membres, salon Bonnefous.

-15h : **Georges-Henri SOUTOU**, membre de l'Académie : « *Notice sur la vie et les travaux de Raymond Barre* ».

-18h : Cérémonie de remise des prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise, Grande salle des séances.

Lundi 19 avril : pas de séance.

Lundi 26 avril : pas de séance.

Lundi 3 mai

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Pierre ROSANVALLON**, professeur au Collège de France : « *La myopie démocratique : comment y remédier ?* ».

-17h : réunion de la section Législation, droit public et jurisprudence, salle 4.

Lundi 10 mai

-15h : **Françoise MÉLONIO**, prof. à Sciences Po : « *La démocratie en Amérique et en France* ».

-16h45 : groupe de travail « Formation en alternance », direction Yvon Gattaz, salle 4.

Séance du lundi 15 mars

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 8 mars, le Président **Jean Mesnard** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

Jacques de Larosière a présenté à ses confrères le tome II des *Œuvres complètes* du Cardinal Henri de Lubac, publié sous le titre *Les années de formation (1919-1929)* (Paris, éditions du Cerf, 2009, 843 pages).

Le Président Jean Mesnard a ensuite passé la parole à son confrère, **Renaud Denoix de Saint Marc**, membre du Conseil constitutionnel, qui a fait une communication sur le thème « *La fonction de conseil en démocratie* ». En conclusion d'un exposé exhaustif sur la question, l'orateur a estimé : « *Dans un pays très administré comme le nôtre, la fonction consultative est utile pour l'administration, afin de ne pas intervenir à l'aveugle, et pour les entrepreneurs afin de faire entendre leur voix. Dans un pays qui demeure assez corporatiste, la représentation des intérêts économiques et des groupements professionnels auprès des pouvoirs publics suscite encore un engouement certain. La fonction consultative répond donc à un souhait et, en partie, à un besoin. La question demeure de savoir si parfois elle n'a pas d'autre objet que de sacrifier à un rite, au risque de ralentir l'action et d'affadir la décision ? Enfin, il faut mentionner la possible absorption de la fonction normative par la fonction consultative. On peut relever cette tendance dans l'institution des organismes de "régulation". Au cours des dernières années, des organismes collégiaux extérieurs à l'Exécutif se sont vu attribuer des pouvoirs normatifs. [...] Cette pratique législative dénote un transfert du pouvoir réglementaire des autorités qui en sont investies par la Constitution à des collèges composés le plus souvent de professionnels [...] et qui ne sont pas soumis au pouvoir hiérarchique de l'Exécutif. C'est un phénomène qui se concrétise dans les attributions qui sont parfois consenties à des autorités administratives indépendantes* ».

Renaud Denoix de Saint Marc a ensuite répondu aux questions que lui ont posées **Pierre Mazeaud, Jacques Boré, Bernard Bourgeois, Yvon Gattaz, François d'Orcival, Marcel Boiteux, Mireille Delmas-Marty, Christian Poncelet** et le vice-président **Jean Baechler**.

Remise d'épée au Professeur Vacheron

C'est le mercredi 10 mars, dans l'amphithéâtre de l'Académie nationale de Médecine, que le **Professeur André Vacheron**, élu le lundi 15 juin 2009 au fauteuil de la section générale précédemment occupé par **Édouard Bonnefous**, a reçu son épée d'Académicien. En présence de la Ministre de la Santé, du Chancelier de l'Institut, de plusieurs Secrétaires perpétuels, de nombreux confrères de l'Académie de Médecine et de l'Académie des sciences morales et politiques, le Professeur Jacques Louis Binet, Secrétaire perpétuel de l'Académie nationale de Médecine, a rappelé la brillante carrière médicale de son confrère. Le Président **Jean Mesnard** a ensuite lu un chaleureux message plein d'humour du Cardinal **Roger Etchegaray**, avant qu'**Yvon Gattaz**, qui présidait la cérémonie, ne rende à son tour hommage à son confrère et ne lui remette son épée. Le Professeur **André Vacheron**, dans son remerciement, a évoqué la mémoire de ses maîtres, rendu hommage à ses confrères qui venaient de s'exprimer et dit avec force sa conception de la profession médicale, en insistant sur l'importance du rapport humain. L'intégralité des discours du Cardinal Etchegaray, d'Yvon Gattaz et du Professeur Vacheron est accessible sur le site de l'Académie <asmp.fr>.

À lire

- **Yvon Gattaz** : *La seconde vie – Faire de sa retraite un succès* (aux éditions Bourin). Présentation par l'éditeur : « Voici le livre de chevet de tous ceux qui sont déjà à la retraite ou qui vont bientôt l'être et qui doivent, comme le propose Yvon Gattaz, la préparer deux ans à l'avance. Ce livre passionnera : ceux qui envisagent une retraite prochaine et souhaitent la prendre ; ceux qui voient surgir une retraite imposée et pas assez préparée ; ceux qui, déjà à la retraite, s'estiment sous-occupés et recherchent un centre d'intérêt ou de bénévolat au service de l'intérêt général. Et pourquoi à la retraite, nous demande Yvon Gattaz, ne pas rendre aux autres un peu de ce que la vie nous a accordé ? Plus qu'un guide, ce livre plein d'informations et de conseils pratiques décrit avec enthousiasme cette seconde vie qui peut prolonger agréablement la première si l'on sait l'organiser ».
- **Marianne Bastid-Bruguère** : "La crisi delle istituzioni imperiali e l'esperienza repubblicana", in Guido Samarani et Maurizio Scarpari éd., *La Cina. III. Verso la modernità*, Turin, Einaudi, 2009, pp. 5-128.
- **Jean Foyer** – *In memoriam* (à paraître en juin aux éditions LexisNexis), avec des contributions notamment de **Maurice Allais**, **Pierre Mazeaud**, **François d'Orcival**, **Bertrand Saint-Sernin** et **François Terré**. Présentation par l'éditeur : « La longue vie de Jean Foyer (1921-2008) est marquée du signe de la fidélité : fidélité à ses racines familiales et provinciales, à ses convictions morales et religieuses, à sa culture latine, classique et juridique, au général De Gaulle et à Michel Debré pour la politique, aux papes Jean-Paul II et Benoît XVI pour la religion. Il laisse une œuvre considérable, parfois de littérature grise, d'auteur, d'historien, d'académicien, de polémiste, d'admirateur de Richelieu, Louis XIV, d'Aguesseau, de Maupeou, Portalis..., de lettré et de juriste ("un aristocrate du droit", dira Philippe Malaurie). Il fut un honnête homme du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle. Il est impossible de l'oublier. Ses collègues et ses amis ont désiré par cet ouvrage lui rendre à nouveau hommage ».

Dans la presse

- **Marcel Boiteux** : « Marché de l'électricité et ouverture à la concurrence », dans *Société Civile*, n°99- février 2010. « Comment faire pour obliger le gestionnaire du réseau électrique à se comporter comme s'il était en concurrence au lieu d'exploiter cyniquement son monopole ? Trois solutions : la régie directe, système dans lequel c'est la puissance publique elle-même qui mène l'entreprise, nécessairement publique ; la concession de service public, consistant à attribuer la mission à l'entreprise, privée ou publique, qui s'engage à respecter les obligations du service – notamment en matière tarifaire – et à le faire de la façon jugée la meilleure par comparaison aux autres candidats ; l'entreprise publique qui reçoit mission de gérer son affaire au mieux des intérêts de la collectivité, en renonçant notamment, par devoir, à exploiter sa position de monopole. En matière d'électricité, la France avait choisi la troisième solution. Elle n'a pas fini de se mordre les doigts de l'avoir sacrifiée sur l'autel de la concurrence ».
- **Chantal Delsol** à propos du livre de Michel Fize, *L'individualisme démocratique* : « Faut-il se fier à la démocratie participative ? Une négation de la politique », dans *Valeurs Actuelles* du jeudi 4 mars. « Un lien clair existe entre la démocratie participative et la gouvernance, gouvernement technocratique qui s'entend à expliquer ses décisions et à les prendre dans la transparence, mais qui conserve un lourd soupçon sur des décisions prises par le peuple toujours incompetent et mené par ses émotions. La démocratie participative pourrait bien être une trouvaille d'oligarques soucieux de préserver le nom de la démocratie et d'en inventer une forme nouvelle pour dissimuler leur puissance légitimée par le seul savoir. [...] La démocratie participative récuse la politique sans le dire, et de deux façons : elle promeut, en bas, des discussions multiples suscitant le consensus après des négociations autour des intérêts catégoriels ; elle fait confiance, en haut, à des experts qualifiés porteurs d'une seule réponse aux questions de la société. Il s'agit d'une bonne administration et non pas d'une politique. Mais la grande société n'est pas une entreprise, ni une institution économique ».
- **Michel Pébereau** : « Rien ne sera plus comme avant », dans *Le Monde* du vendredi 12 mars. « Le président de BNP Paribas estime "vital d'éviter les aberrations" en matière de rémunérations. À 68 ans, Michel Pébereau n'est pas seulement le président de BNP Paribas, la première banque de la zone euro. Il est l'un des patrons les plus influents de France. C'est lui que Nicolas Sarkozy a appelé, pendant la crise, pour piloter le plan d'aide aux banques, aux côtés des hauts fonctionnaires de Bercy. Lui dont le gouvernement prend l'avis pour façonner la régulation financière ».

À noter

- **Chantal Delsol** organisera le samedi 27 mars, à la Fondation Simone et Cino del Duca, un colloque sur l'éthique médicale intitulé « Vie du droit, droit de la vie ».